

### RÉSERVATION

Vous ne pouvez pas réserver un site de camping pour quelqu'un d'autre.

Lorsque vous réservez un terrain de camping, vous êtes responsable de tout ce qui se passe sur ce terrain, y compris les visiteurs et les fêtes.

### RESPECT

N'oubliez pas que les heures de tranquillité sont de 23 h à 7 h. Il est important de respecter les autres en tout temps : la musique trop forte et les gens qui crient ne sont pas tolérés!

### VÉHICULES À MOTEUR

Il est interdit de conduire un véhicule hors-route dans les parcs provinciaux. Ils sont uniquement permis sur les sentiers désignés.

### FEU DE CAMPS

Il est interdit de faire un feu de camp sur les terrains qui n'ont pas les installations requises. Ne laissez jamais un feu sans surveillance!

### NOURRITURE

Ne jamais laisser de nourriture à l'intérieur de la tente ou même à l'extérieur. Il est mieux de la laisser dans des contenants hermétiques à l'intérieur de la voiture pour ne pas attirer les animaux! Vous ne devez pas brûler ou enterrer de la nourriture!

### ALCOOL

Vous pouvez consommer de l'alcool seulement sur le terrain de camping que vous avez réservé. Il est interdit d'en boire sur les routes, sur les plages, dans les salles de bain, dans les aires de pique-nique et dans tout autre lieu public. Si vous ne respectez pas ce règlement, vous pourriez faire l'objet d'une poursuite en vertu de l'Alberta Gaming and Liquor Act.

Tous les renseignements juridiques contenus dans le présent guide sont offerts à titre d'information générale seulement et ne peuvent en aucun cas remplacer les conseils d'un avocat.

